AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Émile Gripon, 20 avril 1864

Jean-Baptiste André Godin à Émile Gripon, 20 avril 1864

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (159r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Gripon, 20 avril 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43096

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>20 avril 1864</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Gripon, Émile</u>
Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméJean-Baptiste André Godin ne peut admettre Gripon en qualité de voyageur de commerce car il a déjà fait partir tous ses voyageurs et déterminé leurs itinéraires. Néanmoins, il souhaite connaître le montant des émoluments auxquels il prétend.

Mots-clés

<u>Distribution des produits, Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 22/11/2024

Gued la 20 avril 159 Monsiur & Grippon Nocfaquer de Commerce an peu plus tot probablement quelle ite munithe auguardhur primis tous Varjaguers in water it hers itinirains determines it y a some une difficulta mor a vous admitte neaming je pur a me iver les unditains ou plutot les imoluments ansymbs some aspired from Nother entries are dervier in mon wain God in I